

Règles de peering - Boxis (Peering Policy)

Version : 28.12.2025

Le présent document complète les Conditions générales de service (« CGS »). En cas de contradiction, la hiérarchie prévue à l'Article 1.4 des CGS s'applique.

1. Principes

Peering = échange de trafic entre Boxis et le partenaire et/ou clients directs. Transit via peering interdit. Boxis peut filtrer/suspendre en cas de fuite de routes, abus ou risque sécurité.

2. Exigences (guidelines)

- PNI généralement à partir de 10G.
- Redondance (souvent 2 interconnexions distinctes) peut être exigée.
- NOC joignable 24/7 + escalade.
- Cohérence d'annonces aux points de peering.

3. Trafic (guidelines)

Ratio entrant/sortant raisonnablement équilibré (indicatif 2:1 max sauf accord). Seuils indicatifs : PNI \geq 1 Gbps (95e mensuel), public IX \geq 50 Mbps.

4. BGP

Annonces agrégées, pas de défaut sauf accord. IRR + ROA/RPKI lorsque applicable. Pas de route-leak. Pas de détours via transit tiers.

5. Suspension / terminaison

Revue périodique. Mesures correctives, bascule paid peering/transit, ou résiliation (préavis 30 jours par défaut). Suspension immédiate possible en cas d'urgence.